

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.072

L'An deux Mille Onze, le 4 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 28 mars 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 28 mars 2011

ETAIENT PRESENTS :, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. GUIARD, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. QUENTIN représenté par M. SIMONNET
M. BESSON représenté par M. GIRAUD
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
M. LABIA représenté par M. COASSIN
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIT ABSENT-EXCUSE :

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS "SCOLAIRE ET FORMATION"

RAPPORTEUR : Mme SERRE

VOTE : UNANIMITE

La Commission "Scolaire et Formation", qui s'est réunie le 21 mars 2011, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission "Scolaire et Formation",
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

○ COLLEGE HENRI DUNANT SEGPA	1 000,00
○ LYCEE CORDOUAN FOYER SOCIO EDUCATIF	1 000,00
○ ECOLE L'YEUSE ELEMENTAIRE	
- Projet pédagogique + Achats de matériels	1 000,00
- Classe de mer	900,00
○ ECOLE MATERNELLE JEAN PAPEAU	600,00
○ ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	350,00
○ ECOLE LA CLAIRIERE ELEMENTAIRE	1 000,00
○ ECOLE JULES FERRY MATERNELLE	1 000,00
○ PREVENTION ROUTIERE	500,00
○ LYCEE DE L'ATLANTIQUE – FOYER SOCIO EDUCATIF	1 000,00
○ ORCHESTRE D'HARMONIE DU COLLEGE EMILE ZOLA	1 000,00
○ COMITE D'HYGIENE BUCCO-DENTAIRE DE LA CHARENTE MARITIME	1 285,00
TOTAL	10 635,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 avril 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD